L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux, 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI MATIN, 29 AVRIL.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

SECONDE PARTIE.

PASSE-PARTOUT.

III

LA LETTRE.

(Suite.)

Cela fait, avec le calme qui le caractérisait, la Cigale reprit :

— C'est égal, c'est tout de même une drôle d'idée qui vous reprend là, mon capitaine.

L'idée ne vient pas de moi, bavard sempiternel.

— Si vous voulez que je me taise.

— Parle si tu veux, tais-toi si cela te convient.

— Alors, je me tais.

A ton aise.

Le bon la Cigale ne parlait que dans l'intérêt de son chef.

Dès qu'il lui fallait ouvrir la bouche et desserrer les dents pour son propre compte, il devenait muet comme un poisson, ne trouvant pas que le sujet fût digne de ses efforts d'éloquence.

Au bout d'un quart d'heure de trot silencieux, Noël lui dit :

— Nous approchons.

Le matelot s'inclina sur sa selle.

— Tu m'entends ?

L'autre fit signe que : Oui.

— Tâche de ne pas faire de sottises...... Voyons, ne boudes plus et réponds-moi, animal.

— Alors, faut que je parle ?

— Oui. Que vas-tu faire ?

— Mon capitaine, je vais vous quitter au carrefour de la Crux San Andrès.

— C'est cela.

Et vous continuerez votre route tout seul jusqu'à la maison. Vous êtes attendu. On a placé bon nombre des hommes de vigie autour de l'habitation.

— Peu m'importe.

— Oui, mais que ça vous importe ou non, aussitôt que vous serez été signalé on laissera arriver en grand sur vous pour vous piloter et vous faire les honneurs.

Tu as de la mémoire, matelot.

— Pour vous, oui.

— C'est convenu. Tu me quitteras au carrefour de la Crux San Andrès.

Le colosse fit un signe de satisfaction.

Ils avancèrent rapidement.

Noël était retombé dans ses réflexions.

La Cigale imitait contre les regains de son sommeil interrompu.

Vers quatre heures, ils atteignirent le carrefour de la Crux de San Andrès.

Là, ils s'arrêtèrent.

Après avoir échangé quelques recommandations, la Cigale prit une sente qui filait sous bois, et son capitaine continua sa route, au galop de chasse, allure habituelle des chevaux américains, qui, pour le constater en passant, ont en général le trot fort dur.

Au bout de quelques minutes de galop, Noël aperçut à l'autre extrémité de la route un cavalier accourant vers lui à bride abattue.

C'était un *montero* ou paysan tenant une ferme à gages.

Arrivé côte à côte avec le capitaine, il s'arrêta, et portant la main à son chapeau :

— *Santas tardes caballero* ! dit-il.

— *Dios la de a Vd. Mui buenas*, lui répondit Noël.

Après cette réciprocité de complimentation, formule consacrée de tout salut espagnol en Amérique, le montero continua :

— Votre Seigneurie veut-elle bien me permettre une question ?

Parlez.

Votre Seigneurie se rend-elle à Casa Real ?

Mais...... oui.

Alors Votre Seigneurie est le capitaine Noël.

Je suis le capitaine Noël.

Le montero salua.

Noël lui rendit son salut.

— Le comte de Casa Real m'a donné l'ordre de venir au devant de Votre Seigneurie avec quelques esclaves et des peones qui nous attendent à l'entrée de la forêt.

Je suis à vos ordres, caballero.

Le montero rangea son cheval à la gauche du capitaine, et les deux cavaliers se remirent en route.

Cependant la forêt allait s'éclaircissant.

Les arbres s'éloignaient, s'écartaient les uns des autres. L'ombre se faisait moins épaisse, et dans le lointain on pouvait apercevoir des échappées de la campagne.

Après avoir jeté autour de lui un regard soupçonneux, arrivé à une clairière où tout espace se fut difficilement dissimulé à son œil perçant, le montero toucha légèrement le bras du capitaine.

Celui-ci se retourna vers lui.

Le montero lui tendit alors entre les mains un billet, scellé d'un large cachet armorié ; mais, avant de le lui remettre :

— De la part de qui vous savez, caballero, fit-il à voix basse.

— Donnez.

— De la part de qui ?

Noël vit que le montero ne lui remettrait le pli cacheté qu'en échange d'un nom.

Il répondit indifféremment :

— De Mme la comtesse de Casa Real.

— Bien. Prenez.

Noël prit la lettre et se mit en action de la décacheter.

L'autre l'arrêta.

— Vous lirez cela quand vous serez seul ; puis vous le brûlerez.

Le capitaine Noël serra le papier, puis se tournant vers le montero :

— Votre nom, senor ? lui demanda-t-il.

— Juan Romero, Seigneurie.

— Vous êtes dévoué à la comtesse de Casa Real ?

— Corps et âme.

— Dites lui que je ferai ce qu'elle désire.

Le montero s'inclina jusque sur le cou de sa monture.

Ils étaient parvenus à la lisière de la forêt.

Une vingtaine de cavaliers les attendaient.

Ces cavaliers laissèrent passer le capitaine et son guide ; ils se rangèrent respectueusement en arrière et s'apprêtèrent à les suivre.

On continua à s'avancer vers l'hacienda de Casa Real, qui dessinait sa majestueuse silhouette au sommet d'une colline bornant l'horizon de ce côté.

L'hacienda, ou le château de Casa-Real, construit dans les premiers temps de l'occupation espagnole, est certes un des plus magnifiques échantillons du style de la Renaissance, en Amérique.

On ne peut lui comparer, et encore désavantageusement, que le palais du comte de Fernandina et celui du gouverneur de la Havane.

L'aspect en est imposant et grandiose.

C'est bien véritablement le type de ces manoirs féodaux que les nobles aventuriers de ce temps-là se construisaient.

Au moyen de ces forteresses inexpugnables ces gentilshommes de proie tenaient sous leur joug de fer et de sang les malheureuses et craintives populations de ces pays conquis.

C'est surtout dans la première période de la découverte que nombre de ces manoirs s'élevèrent comme par enchantement.

Vu de la sorte, à distance, le château de Casa Real offrait un coup d'œil superbe.

Il était placé au centre de plusieurs villages dont les maisons aux faîtes rougeâtres réverbéraient les derniers rayons du soleil couchant.

Les clochers des églises se mêlaient aux arbres de toutes espèces et paraissaient surgir du milieu d'un bouquet de palmiers gigantesques.

Une immense forêt l'enveloppait, formant une ceinture verte émeraude à l'orgueilleuse demeure.

Lors de la prise de la Havane, en l'année 1762 par les Français, et en l'année 1762 par les Anglais, Casa Real soutint victorieusement deux sièges mémorables contre les armées envahissantes.

Le dernier siége dura plus d'un an.

Pendant ce long espace de temps, les assauts répétés, la famine, les fléaux les plus terribles, ne parvinrent pas à lasser la constance de ses héroïques défenseurs.

Vingt fois on leur offrit une honorable capitulation, vingt fois ils la refusèrent.

Assiégeants et assiégés y usèrent la même persévérance, le même acharnement.

On ne leva le siége que le jour où la Havane fut restituée à la monarchie espagnole par le traité de Versailles.

Le comte de Casa-Real actuel, celui que nous avons présenté à nos lecteurs, à bord du brick nous a été commandé par le capitaine Noël, était son hôte.

Pour lui faire honneur, il se tenait sur le perron de sa demeure seigneuriale, appuyé sur deux serviteurs.

Sa femme était près de lui, à sa droite, un peu en arrière, pour ainsi dire dans son ombre.

De la sorte, elle voyait tout, sans livrer son visage en examen aux yeux de son seigneur et maître !

Noël mit pied à terre dans la cour d'honneur.

— Soyez le bienvenu dans le château de mes pères, capitaine Noël, dit le comte de Casa-Real, faisant avec peine deux ou trois pas au devant du marin. Veuillez, je vous prie, vous considérer ici comme dans votre propre demeure. Cette maison est votre ainsi que tout ce qu'elle contient.

Cette hyperbolique, cette emphatique politesse n'a rien signifié dans la bouche de tout bon Espagnol.

Il faut offrir afin de se faire tout refuser est le propre de ce peuple vantard et généreux quand même.

De la part du comte de Casa-Real, ce n'était pas une vaine parole.

— Mille grâces, monsieur le comte, répondit Noël en serrant la main de son hôte et saluant profondément son hôtesse, un pareil accueil me touche. Je ne saurai jamais trop le reconnaître.

— Vous reconnaîtrez mon hospitalité en l'acceptant comme je vous l'offre, franchement et de bon cœur. Vous nous comblerez même en acceptant avec nous comme avec de vieux amis.

Noël regardait la comtesse en souriant.

Le comte n'eut pas l'air de remarquer ce sourire.

— Pas de façons, pas d'étiquette.

— Je me conformerai à vos instructions.

— Mais, mon ami, interrompit la belle Hermosa, vous ne songez pas qu'au lieu de retenir M. le capitaine Noël, vous....

Le comte ne la laissa pas achever.

— Bien, en effet, la fatigue du chemin, [illegible] que éprouve en voyant le capitaine [illegible] excuse.

— Les fatigues et nous nous sommes de vieilles [illegible].

Marcos Praya apparut à ce dernier.

— Seigneur ! fit le comte, avançant à l'appel de son maître.

— Conduisez ce caballero à son appartement.

— Mais....

— Oui, pas de cérémonie..... Nallez vous pas être obligé de demeurer plus longtemps près de nous.... Vous avez besoin de repos .... Suivez Marcos Praya, je vous prie.

— Ne croyant pas devoir insister plus longue[ment], le capitaine suivit le majordome.

Après avoir traversé de nombreux et vastes [illegible], ils arrivèrent à un élégant appartement.

Le capitaine se souvint de l'avoir habité déjà à une époque antérieure.

Marcos, exécutant les ordres du comte de Casa Real, était censé ne pas se douter de la connaissance que Noël pouvait déjà posséder de ces êtres.

Noël l'imita sa réserve.

Le métis ouvrit la porte de l'antichambre et s'arrêta sur le seuil.

— Entrez, señor, fit-il.

— Vous ne me montrez pas le chemin plus avant ? demanda un peu ironiquement le capitaine.

— Tout est disposé pour que Sa Seigneurie ne manque de rien, répondit froidement Marcos Praya.

— Non. Entrez.

Le métis ajouta

— La cloche du dîner sonne à six heures.

— Bien !

— Sa Seigneurie n'a pas autre chose à me dire ?

— Pas autre chose. Merci.

Marcos Praya referma la porte et revint sur ses pas.

Dès qu'il se crut certain de ne plus être vu par l'hôte de son maître, le métis changea de physionomie.

La froideur, l'impassibilité de commande qui avaient servi de masque à son visage disparurent, et une expression de rage y reprit sa place.

Il fit un geste de menace du côté par lequel avait disparu le capitaine, et il murmura entre ses dents :

— Qu'elle prononce un mot...... et ce mot sera ta condamnation, Français maudit !

Et il retourna annoncer au comte de Casa Real que ses ordres venaient d'être exécutés.

Le capitaine pénétra dans un salon, traversa un fumoir et parvint dans une chambre à coucher dont il eut soin de visiter les coins et recoins.

Quelque sûr de sa solitude qu'il fût, Noël pensant que les murs mêmes de sa chambre à coucher pouvaient avoir des yeux, ne jugea point à propos de prendre connaissance immédiate de la missive de la comtesse.

Il choisit un cigare dans un élégant étui en paille de Goyaquil, l'alluma à un brasero en vermeil placé sur un guéridon, et s'installant dans un fauteuil à bascule, il fit mine de se livrer à la demi-somnolence que procure et amène la fumée du tabac des îles.

Arrivé à la moitié de son cigare, il sortit un portefeuille de sa poche et se mit à compulser ni e assez copieuse correspondance.

Parmi ces lettres se trouvait celle qui lui avait été remise dans la forêt par Juan Romero.

Il la prit, la décacheta et la lut.

Cette lettre était courte et d'une écriture tremblée.

On avait dû la recommencer plus d'une fois.

Pour un indifférent, le contenu n'en avait rien que de simple et d'ordinaire.

Pour le capitaine, il n'en fut pas ainsi.

Aux premières lignes qu'il parcourut, son regard se voila, son visage pâlit ; un tremblement nerveux fit osciller le papier entre ses doigts crispés par une émotion violente, insurmontable.

Voici ce qu'il venait de lire :

" Monsieur le capitaine,

" En épouse obéissante, j'ai laissé au comte de Casa-Real le soin de vous remercier pour les soins dont vous nous avez entourés dans notre traversée de Cadix à Cuba.

" Mais puisque, Dieu aidant, vous avez accepté notre hospitalité, j'ai compris qu'il fallait saisir cette occasion de vous témoigner ma reconnaissance personnelle.

" L'heure est venue.

" Je la saisis.

" Vous n'abandonnerez pas ce pays, vous ne quitterez pas cette habitation sans me donner quelques instants.

" L'état maladif de mon mari l'oblige à se retirer de bonne heure dans ses appartements.

" Chaque soir, à neuf heures, je demeure et suis seule dans mon salon.

" Consentirez vous, monsieur, à me tenir compagnie une demi-heure ?

" Votre appartement, vous le savez, communique avec ce salon, grâce à une double porte.

" Vous n'aurez qu'à ouvrir cette double porte, et vous serez sûr de trouver des remerciements sincères, un ennui à soulager et un peu de mauvaise musique à entendre.

" Comtesse HERMOSA DE CASA-REAL."

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

BUREAU DE "L'ABEILLE,"

Mardi soir, 28 avril 1868.

Après une forte averse qui est tombée de bonne heure ce matin, le temps s'est éclairci et s'est maintenu pur et brillant tout le reste de la journée.

Les affaires aujourd'hui, quoique restreintes, étaient meilleures que celles d'hier. Parmi les arrivages, on comptait le W. R. Arthur, de St Louis, avec 1,800 tonneaux de fret qui se composait en partie de 1,793 barils de porc, 3,847 barils de farine, 1,523 sacs de maïs, 4,039 sacs d'avoine, 73 boucauts de tabac et 72 balles de coton ; Wild Wagoner, de Natchez ; Annie Wagley et J. G. Blackford, des Opelousas ; Grey Eagle, de Bayou Sara et Powell, du Bayou Lafourche.

Les bateaux suivants sont partis : Le Magenta, pour Saint Louis, avec 700 tonneaux de fret ; Gov. Allen, pour Greenville ; Bart Axle, pour Shreveport, Powell et Ficker, pour Lafourche et le Brown pour le bas de la côte.

Le Grey Eagle partira demain à 5 heures du soir.

AVIS RECENT.—Le Kellogg et barges ont passé Vicksburg ce soir à 7 heures, ils seront au quai demain au soir.

Louisville, 27 avril.—La rivière diminue, avec 8 pieds d'eau dans le canal. Le temps est clair et beau.

Aux voyageurs.---Avis important.

PRIX DU PASSAGE REDUIT.

A partir du 10 avril,

Le prix du passage par le "Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord"

—ET—

Par le "Chemin de Fer Mississippi Central" seront comme suit :

New York	$55 00
Philadelphie	52 00
Baltimore	49 50
Washington	47 50

Pour les renseignements et les détails, s'adresser au bureau, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, et au dépôt, rue Calliope.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant-général du Grand Chemin de Fer de la N. O., de J. et du N.

E. D. FROST,
Surintendant-général du Chemin de Fer Mississippi Central.

avril—12f

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir de ce jour, les convois partiront comme suit :

DE LA VILLE.	DU LAC.
6 h. A. M. char à cheval.	5½ A. M. char à vapeur.
8 ½ "	7 "
9 "	8½ "
10 "	9½ "
10½ "	11 "
Midi "	1 P. M.
2 P. M.	2½ "
3 "	3½ "
4 "	4½ "
5 "	5½ "
6 "	6½ "
7 "	7½ "
8 "	9 " char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval, partant de la ville tous les dimanches matin, à 6 heures.

Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi-heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix.—Aller et retour, le même jour, 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.

GEO. PANDELY,
Surintendant Général.

3 mars

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se rendra au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou de livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, et à livrer à la Nlle Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
Surintendant.

1erdec

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport, Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No. 4.

JAMES YONGE, Agent pour le frêt.
T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

14janv—3me

CONSULAT DE FRANCE

AVIS MENSUEL. AVRIL 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	L
Ameline Alexandre	Lacomme Edouard
Avenel Camille	Laporte & Delcours (MM)
Avet Jean Joseph	Laforgue Léo
Aragon Louis	Latourette Alexis
Audoin Emile	Leudreau Jean
Albaiza (directeur)	M
Avet J	Meanne
B	Marron Augustin
Buez Juste	Montamat Nicolas
Besses Joseph	Mandel Adolphe
Buissière Romain	Mouchon Jean
Barbot, née Catineau Mme	Morin Louis Prosper
Baumaret Félix	Marry Louis
Bagnères François	N
Bruuel Léon	North Hélène
C	O
Castez Malvina	Ory Charles
Chemin André	P
Clentat Louis	Perrot Charles
Cabiro Victor	Pichet James
Coq Jean	Pottier Edouard
Cazan (capoutier)	Prieur André (les époux)
Canivet Placide	Pancheu Pierre Joseph
D	Pouret Julien
Damelet Jules, née Buyck Mme	Plaude Laronde
Depas Benjamin	R
Duco Jacques	Roy Auguste
De St Omer Alfred	Rebin Augustin
Devaux Achille	S
F	Suau Auguste
Fourneret Eugène	Schott Aloys
G	Senille Jean
Gay Charles	Stobel Mathilde Mlle
Gaube John	Strobe, Ignace
J	T
Jadeau Louis	Tignères
Jouanin Adrien	V
L	Vuitermet Aimé
Laporte Baptiste	Verrier Emile
Lacoste Joseph	Voguet Jn Mie Paul
	Villaret Bertrand

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 9 heures du matin à trois heures de l'après midi.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie, par les présentes que le 11 avril 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans lequel la femme de Thos. O. Meux, contre Thos. O. Meux, son mari.—Pour les raisons données.... Mme Eliza Estelle [illegible], femme de Thos. O. Meux, ait et recouvre jugement contre son dit mari, ... la communauté d'acquêts ... dissoute .... avec intérêt à raison de ... 3 mars 1845 ... $15 28 75 ... 15 mai 1845 ... $5,000 ... $4,066 45 ...

Rendu le 11 avril 1868.

Signé le 20 avril 1868.

(Signé) CHAS M. EMERSON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, ce 24 avril de l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.

J. O. CHALON,
Député Greffier.

25 avril—9 1 23

SPECTACLES.

THEATRE DE L'OPERA.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI........ } Directeurs.

Jeudi 30—6me Représentation de

L'AFRICAINE,

Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer.

On commencera à 7 heures.

VENDREDI, 1er MAI.

Bénéfice de Mr. et Madame SEGUIN.

Première représentation de

MARTHA,

Opéra en 4 actes de Flotow.

La Cravate Blanche,

Comédie en 1 acte.

NOTA—MM. les abonnés des Lundis auront droit à leur loge pour cette représentation (vendredi—Mar[illegible]) en compensation du Lundi de la Passion.

On commencera à 7½ heures.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST.-CHARLES.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

LUNDI, 27 avril, et durant la semaine.

Le seul théâtre ouvert en cette ville durant l'été, et qui jouisse d'une température fraîche.

Reprise, à l'Académie, de représentations attrayantes et du goût du public—PANTOMIMES COMIQUES, GRANDS BALLETS, EXCENTRICITÉS ETHIOPIENNES, EXERCICES GYMNASTIQUES, SCENES COMIQUES, CHANTS, DANSES, &c., &c, par une troupe d'artistes de tout genre.

Représentations, comme d'ordinaire, les samedis, à midi.

Voir les petites affiches, pour les programmes du jour. Les portes seront ouvertes à 7 heures du soir, et le spectacle commencera à 8 heures moins un quart. Le contrôle sera ouvert de 9 heures A. M. à 4 P. M.

8avril—6

Etat de la Louisiane—Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce vingt-cinquième jour de mars de l'année mil huit cent soixante-huit—

Pardevant moi, Manuel T. Ducros, notaire public, dans et pour la ville de la Nlle Orléans, Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, susdite, dûment commissionné et assermenté—se sont présentées les parties soussignées, lesquelles ont déclaré que profitant des lois de l'Etat de la Louisiane relativement à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles sont convenues et, par les présentes, s'engagent et engagent ceux qu'elles représentent à former une corporation dans les buts, sous les stipulations et règles qui suivent :

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de la dite corporation sont :

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

Le domicile en est, par les présentes, établi dans la ville de la Nlle Orléans. La corporation commencera les opérations dès que les souscriptions s'élèveront à cent mille piastres. Elle existera pendant vingt-cinq ans à partir de la date de la présente date ou aussi longtemps que le lui permettra une loi spéciale de la Législature. Elle aura le droit de faire des contrats et de poursuivre en justice ; elle pourra être poursuivie en justice ; elle pourra posséder, recevoir, acheter et aliéner de biens—meubles et immeubles, de faire et employer un sceau en commun ayant pour devise un Pélican nourrissant ses petits ; de nommer les directeurs et les officiers qu'elle jugera convenable ou que ses intérêts exigeront ; d'établir des règlements pour la direction de ses affaires en qualité de corporation.

ARTICLE DEUXIEME.

Le but de la Compagnie est de faire toute espèce de contrats pour assurer la vie ; d'exécuter et émettre toute espèce de polices d'assurance pour assurer la vie humaine ; de faire tout ce qui se rattache à ce genre d'assurance. La dite Compagnie peut se faire réassurer contre toutes pertes ou risques et acheter à son profit, de temps en temps, des polices quelconques ou autres obligations émises ou qui peuvent être émises par la dite corporation. Toutes les assignations, avis, ou autres procédures légales dans lesquelles la Compagnie pourrait être intéressée devront être remises au Président qui sera nommé de la manière indiquée plus bas.

ARTICLE TROISIEME.

Le capital de la dite Compagnie devra être de cinq cent mille piastres ($500,000) divisé en cinq mille actions de cent piastres ($100) qui devront être payées à l'époque et de la manière suivante :

Les souscripteurs de la dite Compagnie devront verser entre les mains du Président, des l'organisation, la somme de dix piastres sur chaque action. Les autres quatre-vingt-dix piastres devront être payées, sur demande, au bureau de la Compagnie après quinze jours d'avis. La dite demande ne pourra être faite qu'autant que les pertes de la Compagnie excéderaient le montant qu'il y aurait en caisse pour y faire face. Le capital de cinq cent mille piastres pourra, par un vote des deux tiers des actionnaires, être porté à une somme qui ne devra pas excéder cinq millions de piastres.

ARTICLE QUATRIEME.

Tous les pouvoirs de corporation de la Compagnie seront exercés par un Bureau de quinze Directeurs dont cinq formeront un quorum.

Les actionnaires dont les noms suivent sont, par les présentes nommés pour former le Bureau de Directeurs et revêtus de tous les droits et priviléges, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés :

John Pemberton,	W. S. Pike,	Edward Bigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	W. B. Schmidt,
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	Alexander Marks,
F. Del Bondio,	Philip Mayer,	C. E. Girardey,
George A. Fosdick,	Mat. M. J. Smith,	Edward Barnett

Les Directeurs, devront, à leur première réunion de chaque année, choisir un de leurs Président de la Compagnie. Le Président devra, en effet, être membre de la Direction, signer toutes les polices et signer toutes les affaires de la Compagnie sous la surveillance et le contrôle des Directeurs.

Afin que le terme de service de tous les Directeurs n'expire qu'à la fin de chaque année, les Directeurs, par un tirage au sort, devront être partagés en trois classes ayant un nombre égal de Directeurs, ... Les places des Directeurs de la première classe à expiration de la première année ... de la deuxième ... de la troisième classe ... Une élection de Directeurs ... le deuxième lundi d'avril de chaque année ... dans la ville de la Nlle Orléans ...

[illegible]

ARTICLE CINQUIEME.

Nul ne pourra être directeur de la dite Compagnie, s'il n'y possède au moins cinq actions ... [illegible]

ARTICLE SIXIEME.

Le Bureau de Directeurs fixera le montant des appointements de tous les officiers, commis et employés de la Compagnie ... [illegible]

ARTICLE SEPTIEME.

Le Bureau de Directeurs aura le droit à telles époques qu'il jugera convenables, de prendre les fonds et le capital de la Compagnie en bons et hypothèques sur propriétés immobilières ... [illegible]

ARTICLE HUITIEME.

Aucune action ne sera considérée comme transférée, à moins que le transfert n'ait été passé aux livres de la Compagnie ... [illegible]

Et le dit Bureau de Directeurs aura toujours le droit d'exiger des actionnaires des bons ou garanties additionnels, toutes les fois qu'il jugera insuffisantes les garanties en cas de prorogation du paiement.

Les actionnaires ne seront point responsables des pertes ou dommages éprouvés par la dite Compagnie au delà du montant des actions possédées par chacun d'eux respectivement.

ARTICLE NEUVIEME.

Au mois d'avril de chaque année, le Président et les Directeurs de la Compagnie feront ou feront faire, par l'officier de la Compagnie auquel appartiendra ce soin, un tableau estimatif des profits et pertes de la Compagnie ... [illegible]

ARTICLE DIXIEME.

Aucune police d'Assurance émise par cette Compagnie au profit, au bénéfice ou à l'avantage de la femme, de la veuve, des enfants, du père, de la mère, ou de tout individu quelconque ... [illegible]

ARTICLE ONZIEME.

A l'époque de la dissolution de la Charte de la Compagnie, ou auparavant, s'il en est ainsi ordonné par le vote des actionnaires, ainsi qu'il sera prescrit ci-après, la liquidation des affaires de la Compagnie aura lieu, ses dettes seront payées par les soins et sous la direction de trois commissaires nommés par le Bureau de Directeurs ; les dits commissaires devront ... jusqu'à la liquidation finale des affaires de la Compagnie.

ARTICLE DOUZIEME.

Cet acte d'incorporation peut être modifié, altéré ou amendé, ou la dite Compagnie peut être déclarée dissoute à une assemblée générale des actionnaires tenue à cet effet après trente jours d'avis, par un vote de deux tiers de tous les actionnaires ... [illegible]

Total du stock souscrit 2847 actions à cent piastres chacune, s'élevant à $284,700.

Ainsi fait et passé en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour, au mois et en l'année inscrits plus haut, et en présence de MM. William B. Barnett et Adolphe E. Lenes témoins compétents, qui signent leurs noms avec les dites parties et moi notaire.

Original signé JOHN PEMBERTON, W. S. PIKE, EDWARD BARNETT et autres.

A. E. LENES, W. B. BARNETT.

M. T. DUCROS, notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'acte original déposé en mon étude.

Nouvelle-Orléans 25 mars 1868.

M. T. DUCROS, notaire public,
18, rue Royale, 18

8avril—10f

Succession de CATHERINE DOET—No 30,227.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte de la curatrice testamentaire ... ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

F. R. O'RORKE, Greffier.

24 avril—24,28—mai 7

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu, avec le "New York and Brasil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants : Première classe $157 50 en or ; Seconde place ou entrepont, $78 50 en or.

Le prix régulier étant de $225 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $50 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen' Line," pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai conclu cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pouvais consciencieusement recommander, et parce que je suis que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les familles des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun nombre égal d'expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de McMullan fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas ; le paquebot régulier la recueillit.

Enfin, la "Catherine Whitney" resta quarante-sept jour en mer ; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions,—celles du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombre. Si mes compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus ; faits en une nuit pour ainsi dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs essaient de se débarrasser de ces cercueils flottants en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud ; ils ont été retardés avariés ou perdus. La ligne régulière n'a eu à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne valent plus rien, que la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers doivent faire en sorte de partir d'ici à temps pour arriver à New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir eux-mêmes examiné les terres, voudront s'établir sur la concession connue sous le nom de "Lizieland" obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille reis (environ $87) pour chaque adulte—somme dont ils pourront avoir l'usage pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.

8avril—1m BALLARD C. DUNN.

NOUVELLE ORLEANS ET ST NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2e pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire	$220 en or
Passage dans une cabine 2d pont avant	193
Passage d'entrepont	100
Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.	
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.	
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.	
Au-dessus place entière.	

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 00 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 15 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—lan&s 2] 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord.

EUROPE,	capt. Lemarié	Samedi 4 avril
ST-LAURENT,	Bocande	Samedi 18 avril
VILLE-DE-PARIS,	Surmont	Samedi 2 mai
PEREIRE,	Duchesne	Samedi 16 mai

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE

Première cabine, $140, Seconde cabine, $85.

POUR PARIS.

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord.

Première cabine $145. Seconde cabine, $88

Troisième cabine $55, et en comprenant le billet de chemin de fer, $57.

Les bagages seront marqués pour Paris.

On peut obtenir à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné qui délivrera des billets de chemin de fer et le passage à New York jusqu'au Havre, Brest ou Paris.

V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool,	$110	Aller et retour,	$175
New York à Londres	115	Aller et retour,	185
New York à Paris	125	Aller et retour,	220

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

GEN'L GRANT,	Capt. J. B. Hildreth,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. L. D. Norton,

partant de New-York et de la Nlle Orléans tous les SAMEDIS.

Le Steamer

GEN'L. MEADE,

Capt. A. W. Sampson,

Partira de son wharf, en face de la rue St Louis, le DIMANCHE, 3 mai, à 8 heures A. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres .... $50 00.

Pour fret ou passage s'adresser à

WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No. 190.

Le steamer GEN. GRANT suivra et partira DIMANCHE, 10 mai.

Pour New York, directement;

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer

GEO. WASHINGTON,

Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le SAMEDI, 9 mai, à 5 heures P. M.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet No 41

Compagnie de paquebots quotidiens entre la Nlle-Orléans et Mandeville—Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville. Le bateau à vapeur CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Cozzens, commencera son service le LUNDI, 27 du courant et partira TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer du Pontchartrain, et le samedi à l'arrivée du train de 4 heures P. M.—Retour à 11 heures.

De Madisonville, tous les jours, à 5 1/2 heures du matin.
De Mandeville, do 6 1/2 do

Et arrivera à l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin.

Tous les dimanches matin, il y aura une EXCURSION. Le bateau quittera l'extrémité du chemin de fer pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville à l'arrivée du convoi de 7 heures du matin. Il partira de Madisonville, pour la Nouvelle-Orléans, à 3 heures et de Mandeville à 5 heures, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures.

Le CAMELIA étant un grand bateau, offre tous les avantages qu'on peut désirer, et ayant été acheté spécialement pour ce service, il le fera en été et en hiver.

Pour plus de détails, s'adresser à

COHEN M. SORIA, agent,
27avril— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE—

Tous les jours.

Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) comme suit, à l'arrivée du convoi de MIDI et les samedis, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi. Il commencera le 19 avril, ses excursions du dimanche—partant de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie et revenant dans la soirée du même jour.

LOUIS FRIGERIO,
15avril Rue de Chartres, No 28.

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos Dalferes, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANÇON,
10 avril— 64 Vieille Levée.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine H. F. Aucoin commis P. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et JEUDIS pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3avril—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES à 10 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir (commençant au 8 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. B. Baranco, partira comme il est dit, et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JAMES LEAKE,
3 avril—1m 10, Nouvelle-Levée.

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, cap. Max Blanchard, commis, T. Denvaut, part de la Nlle-Orléans, tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11 avril—1m

WEST & NETTELTON vs. JOSEPH L. DUNHAM & JOHN D. ATKINS.

J. C. ROGERS vs. les mêmes.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 18,684 et 18,683—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Le steamship BEAUFORT, ensemble avec sa machine, ses meubles, et tel qu'il se trouve maintenant sur le fleuve Mississippi, rive droite, à Algers au-dessous du débarcadère du Ferry du Deuxième District.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 avril—7,16,24—mai 1,9

VENTES JUDICIAIRES

A. CHAPSKY vs. T. C. TUPPER.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21,383—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trente mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine portion de terre vague située dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Chesnut, Josephine et Plaquemines, et formant l'angle des rues Jackson et Chesnut, et mesurant cent vingt pieds carrés et se compose des terrains désignés par les numéros Un, Deux, Trois, Quatre et d'une fraction du terrain numéro cinq, suivant plan dressé par Hugh Grant, voyer, le 30 mars 1866.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Congrégation de l'Eglise de la Trinité Sainte, suivant acte au rapport de A. Commandeur, notaire public en cette ville, en date du 20 mars 1861.

La dite portion de terre a été bien remblayée et élevée.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—28—mai 8,16,23,30

Bertrand Saloy vs P. A. Lanaux.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 21,86—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, quatre mai 1868, à 10 heures A M, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'une quincaillerie située au No 51, Promenade Carondelet, dans le Deuxième District de cette ville, ainsi tous les meubles et effets qui se trouvent à l'étage supérieur des dits lieux suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 avril—21,28, mai 1 3

☞ Deux Magasins en briques, à trois étages, Nos 172 et 172 1/2, rue Poydras, à l'encan par le Shérif.

Succession de feue Hannah Pinski, décédée, épouse de Davis Woolf.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 30,299. En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 de mars 1868 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trente mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de ladite succession, à la vente publique et adjudication de—

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles Poydras, Carondelet et Hevia (aujourd'hui Lafayette), désignés par les numéros Trois et Quatre suivant plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant voyer, le 6 de juin 1852, et mesurant chacun dix-neuf pieds trois pouces de face à la rue Poydras, sur quatre-vingts pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que ledit Davis Woolf en a faite d'Elijah Liberman, suivant acte au rapport de Edward Barnett, notaire public en cette ville, en date du 1er de juin 1867.

Les bâtisses et améliorations sur lesdits terrains consistent en deux magasins en briques, à trois étages ; le No 172 (est loué à bail expirant le 1er d'octobre 1869 à raison de $150 par mois), et le No 172 1/2 (est inoccupé), sur la rue Poydras.

☞ Conditions : L'acquéreur paiera au comptant, un montant suffisant pour satisfaire un billet à ordre de la somme de $5,666 66 2/3, daté du 3 août 1866 et payable à un an de date, avec intérêt ; assumera le paiement de deux billets de la somme de $5,666 66 2/3 chacun, tous deux datés du 3 août 1866 et payables respectivement à deux et trois ans de date, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an, de leur date jusqu'à parfait paiement. Lesdits trois billets sont garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur sur ladite propriété. Ledit acquéreur assumera ladite hypothèque et en prendra ses différentes reversions, et pour la balance du prix de l'adjudication, l'acquéreur fournira son billet par lui souscrit à son propre ordre et par lui endossé, daté du jour de l'adjudication et payable à deux ans de date, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de sa date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. En cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant du dit billet ou de ceux dont le paiement serait assumé ou d'aucune partie d'iceux l'acquéreur devra payer cinq pour cent comme honoraire d'avocat. Les bâtisses et améliorations sur lesdits deux terrains, devront être assurées contre les risques du feu pour la somme de quinze mille piastres ($15,000 00) et la police devra être transférée aux porteurs desdits billets jusqu'à leur paiement définitif.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28 avril—28—8,16,23,30 mai

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Joseph Stinson, la dame Stinson, curatrice.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 30,111—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trente mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains situés au faubourg Ste Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue du Camp, Girod, Ste-Marie et Sud de la place Lafayette et désignés par les Nos Un et Deux, d'après un plan dressé par Alfred E. Forstall, député arpenteur, le 15 février 1842.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, mesure américaine, chacun vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Sud de la place Lafayette sur quatre vingt sept (87) pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; le No Un formant l'angle des rues Girod et Camp.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à trois étages connue sous le nom de "Verandah Hotel", cuisine, etc., etc.

☞ Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours précédant la vente.

Aussi Quatre cent cinquante (450) actions aujourd'hui réduites à quatre cent vingt une (421) de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété et dessus décrite.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

☞ Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock note en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane de la somme de huit mille cinq cent cinquante piastres ($8,550 00) payable le 1er juin 1868, ... renouvelable conformément aux termes de la charte de la dite Banque, et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—28—8,16,23,30

MICHAEL COMFORD vs A. DIETZ, Sr.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 25,7.. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale ... à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans la rue Franklin, ... le No 2, ... Les Enfants ... [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29avril—29,8,16,23,30 mai

SARAH ANNA M'STAY vs STEPHEN R. DYER SON EPOUX

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 25,817. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ... à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, ... [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

28 avril—28 mai 8,14,17,21

WILHELMUS BOGART vs W. H. AVERY.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 15,78.. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Sud, Girod et Ste-Marie, ... [illegible]

Les bâtisses et améliorations ... une maison en briques à deux étages ...

Et aussi les meubles et effets qui s'y trouvent, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28 avril—28 mai 5, 9

La veuve O. LEJEUNE vs la dame ANNE W. JETER.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 11,794—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Harry T. Hays, ci-devant shérif et par lui à mon transfère, je procéderai le SAMEDI trente mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains situés au faubourg Ste Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Girod, Ste-Marie et Sud de la place Lafayette et désignés par les Nos Un et Deux, d'après un plan dressé par Alfred E. Forstall, député arpenteur, le 15 février 1842.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, mesure américaine, chacun vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Sud de la place Lafayette sur quatre vingt sept (87) pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; le No Un formant l'angle des rues Girod et Camp.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à trois étages connue sous le nom de "Florence House."

☞ Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours précédant la vente.

Aussi Quatre cent cinquante (450) actions aujourd'hui réduites à quatre cent vingt une (421) de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété et dessus décrite.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock note en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane de la somme de huit mille cinq cent cinquante piastres ($8,550 00) payable le 1er juin 1868, ... renouvelable conformément aux termes de la charte de la dite Banque, et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—28—8,16,23,30

François Boisdoré vs George et Robert Malcolm

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 28,912—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet (autrefois Apollo), Nayades, Clio et Erato ; mesurant trente un pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de cent vingt-trois pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois, contenant quatre chambres, &c, &c, une cuisine haute, en bois, couverte en ardoises, cave, &c.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

7 avril—7,16,24—1,8 mai

La Compagnie d'Assurance du Hope vs Wm E. Murphy, Edmond Murphy subrogé

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 11,415—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-trois mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, des Remparts, St-Louis et du Bassin, mesurant soixante pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt pieds de profondeur, et s'étendant, sur cette profondeur, jusqu'à la rue du Bassin, sur laquelle il a une égale façade de soixante pieds.

Le dit terrain est composé de quatre terrains désignés par les numéros Trois, Quatre, Dix-sept et Dix-huit de l'îlet numéro Treize, selon un plan déposé en l'étude de Michel de Armas, autrefois notaire public en cette ville, le 12 mai 1819.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Appartenant au défendeur, Wm E. Murphy, et saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21avril—21,30,9,17,23

VENTES JUDICIAIRES.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs Mme EMILY E. P. GRIFFIN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 24 33—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 1er juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Prytanée, St-Charles, Quatrième, Washington, 60 sur 128, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessée à $15,000

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—mai 8,16,23,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs CANAL CARONDELET NAVIGATION COMPANY.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 30 427—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

St Louis, Toulouse, Clark, Bayou St Jean ; Toulouse, St Pierre, Hy Avenue, Bayou St Jean, 11 lots ; Toulouse St Pierre, Genois, Bayou St Jean ; Toulouse, St Louis, Genois, Clark, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville, assessé $4,000, $4900, $2000, $5000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—8 16 23 30 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs THEO. GUYOL.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,152—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Marigny, Mandeville, Bourgogne et Remparts, 32 sur 128 ; Lafayette, Washington, Bourgogne et Dauphine, 30 sur 148 ; Clark, Carondelet, Toulouse, Goyous et Toledo, 128 sur 100 suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du trésorier de cette ville. Assessé $1,500, $1,200 et $100

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—29—8,16,23,30 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs Mme L. C. D'HOMERGUE.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 30,4.. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Prytanée, St Charles, Harmonie et Pleasant, 50 sur 150.

Washington, do de do 68 sur 128, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessée $2,000 et $15,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—mai 8,16,23,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. HENRI BEZOU.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 30,368—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit

Ste Anne, Dumaine, Bourgogne et Remparts, 25 sur 117, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessé $7,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—mai 8,16,24,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs. ESTATE J. C. BROWER

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 30,844—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Baronne, Dryades, Clio et Calliope, 21 sur 100, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessée $2,000

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—mai 8,16,23,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs GARRETT T. OLDIS.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 19,0.. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit

Commune, Gravier, Dryades, Rampart, 30 sur 129, Commune, Palmyre, Derbigny, Roman, 31 sur 112, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessé $6,000 et $4,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29avril—mai 8,16,23,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs la Succession d'ALONZO MORTON.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,994—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Liberté, Howard, Gravier, Perdido—Royale, Bourbon, St Louis, Conti—Royale, Bourbon, Bienville et Conti—Dauphine, Bourgogne, Esplanade et Bourgogne, Quartier Dauphine, Esplanade et Bourgogne.

Suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessé $7,000 00.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

29 avril—29—mai 8,16,23,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 11,3.. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Bat Ave, Conti, Esplanade et Quartier ..., 159, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Assessé $1,400.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—29 mai 8 16 23 30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs JULES LAVERGNE et al.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,574. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible], suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessé $12,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

29 avril—mai 8,16,23,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs ESTATE Veuve CHS. F. BIENVENU.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 30,3.. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

St Louis, Conti, Dauphine, Bourgogne, 25 x 128, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessé $9,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—29—8,16,23,30 mai

LA VILLE DE LA NLLE ORLEANS vs J. D. SYBRANDT

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 21,2.. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Coliseum, Prytanée, Seconde et Première, 100 x 128, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessé $4,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29avril—29—8,16,23,30mai

LA VILLE DE NOUVELLE-ORLEANS vs. JULIE MCNAMEE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 20,0.. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

St Charles, Carondelet, Jolia, Girod, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville, assessé $...

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—mai 8,16,23,30 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs Mme JULES RENIE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 30,3.. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Royale, Bourbon, Bienville et Douane, 68 sur 128 ... suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—mai 8,16,23,30 mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs CARONDELET CANAL NAVIGATION COMPANY.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,426—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Troisième District No 9—En face du Bayou St-Jean, 180 sur 540—Assessé $2,000.

Et une autre aussi en face du Bayou St Jean—Assessée $5,000, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29avril—29,8,16,23,30mai

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs THEO. GUYOL.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,151—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Esplanade, Français, Dauphine, Bourgogne, 32 sur 84, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessé $2,500.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29avril—29,8,16,23,30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs CONSOLIDATED ASSOCIATION OF PLANTERS OF LOUISIANA.

DEUXIEME COUR DE District de la Nouvelle-Orléans, No 30,491—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Pétrie, Commune, Lafayette, Poydras, 21 sur 120, suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville. Assessée $2,000.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

29avril—29,8,16,23,30

VENTES JUDICIAIRES.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs Vve XAVIER A. E. H. BOISBLANC.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,361—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 1er juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Bourgogne, Rempart, Douane, Bienville, 64 x 124. Suivant rôle d'assessement déposé au bureau du Trésorier de cette ville.—Assessé $30,000 00.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—29—mai 8, 16, 23, 30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs THEO. GUYOL.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 25,150—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Marigny, Mandeville, Chartres et Decatur, 53 sur 155, suivant le rôle d'assessement déposé au bureau du trésorier de cette ville. Assessé $2,500.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—29—8,16,23,30

L. E. NAPIAS vs A. DARMANI ou DERMANY.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 24,649.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI trente mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Ursulines, de l'Hôpital, Tonti et Miro, faisant partie du plan désigné par le numéro Trente et Un d'après un plan particulier dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 4 de décembre 18.. et annexé à un acte en date du 23 juin 1844, au rapport de C. Pollock, ci-devant notaire public en cette ville.

Ledit terrain forme l'angle des rues des Ursulines et Tonti, et mesure, mesure américaine, trente pieds de face à ladite rue des Ursulines, sur cent pieds de profondeur et face à la rue Tonti.

Ensemble avec tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Ensemble aussi avec les bâtisses érigées depuis et les améliorations faites depuis sur ledit terrain.

Cette propriété appartient audit défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph Marlstany, suivant acte au rapport de P. Coudrain notaire public en cette ville, en date du 29 de février 1864.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

29 avril—29—8,16,23,30 mai

BAILLY BLANCHARD Jr. vs. JOHN COONEY.

CINQUIEME COUR de District de la Nelle-Orléans, —No 19,960—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le SAMEDI, trente mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine portion de terre située sur la BATTURE en face du faubourg Ste Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud du Marché, Delord, de la Nouvelle-Levée et Tchoupitoulas, d'après un plan dressé par Ch. G. de Sée, architecte, daté du 12 novembre 1856, lequel sera exposé à la Bourse au jour de la vente.

La dite portion de terre mesure, conformément au dit plan, environ dix huit pieds huit pouces de face à la rue de la Nouvelle-Levée, environ dix-neuf pieds dix pouces de largeur, derrière, sur environ trente-cinq pieds dix pouces de profondeur et face à la rue Sud du Marché et fait partie d'un terrain désigné par le No Cinquante-neuf suivant plan dressé par Louis Pilié, ci-devant voyer, en mai 1826 et déposé en l'étude de C. Pollock, autrefois notaire public en cette ville, en date du 3 juin 1828.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à deux étages, couverte en ardoises, dépendances et appartenances. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, à une vente faite par le Maréchal des Etats Unis, suivant acte dressé par le dit Maréchal daté du 14 juin 1865, dûment enregistré au bureau des Aliénations, L. 91, Fo. 425.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 avril—mai 8,16,23,30

BEDELIA B. ACKER épouse de Geo. W. Acker vs. son EPOUX

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 19,851—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI, onze de mai 1868, à 10 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'un magasin de marchandises sèches situé au No 197 rue du Canal, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29avril—2,4,7,10 mai

DAVID FAIREX vs C. BECK.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,057—En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 avril 1868, à moi adressé par l'Hon. Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI onze mai 1868, à 11 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'un café, No 21 rue Carondelet, dans le Deuxième District de cette ville, ainsi que tous les meubles et effets qui s'y trouvent, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29avril—29—2,4,7,10 mai

La Banque de l'Etat de la Louisiane vs. Thos B. Bodley & Co., et al.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,966—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI cinq mai 1868, à 10 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les machines, instruments aratoires et autres effets mobiliers qui se trouvent aux entrepôts situés à l'angle des rues Julia et Water, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

21 avril—23 28 21—mai 2 5

Edward Thompson vs. Henry Nelson.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,0.. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, cinq mai 1868, à 10 heures A. M. ... à la vente publique et adjudication de—

... Un lot de courbes de vaisseau. Un lot de bois et de pièces de bois ... etc. etc.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 avril—25,29—2 mai—5

VENTES DE CONSTABLE.

JOHN DUMESTRE contre M. McQUINN—No 4,1..

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Juge de Paix, je procéderai le SAMEDI 9 mai 1868, à 10 heures du matin, au Great Western Warehouse, ... à la vente publique et adjudication de ... saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

H. C. PENNIMAN.

29 avril—29, 9 mai

CHARLES JUNGBLUT vs. H. H. WILKEN.

COUR du Quatrième Juge de Paix, Paroisse d'Orléans—No 2,... En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Augustin Vincent, Quatrième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, SAMEDI, ... les meubles ... saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

29avril—29 mai 5, 9 F. AD. FORTIER, Constable.

W. G. Lyons & Co. contre L. Winsor.—No 1,318.

EN vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente le MARDI, 12 mai 1868, à 10 heures du matin ... le contenu d'un restaurant, ... saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

29avril—29—5 mai H. C. PENNIMAN, Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

J. L. Gubernator & Co vs 2 Cylindres Bouilloires.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 25,0..

Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, Nouvelle Orléans le 29 d'Avril 1868.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu d'un writ de saisie provisoire "in rem" à moi adressé par l'honorable susdite Cour dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi provisoirement, pris possession et ai sous ma garde deux cylindres bouilloires ; le propriétaire desquelles est dit être absent, ainsi qu'il est allégué et sur lesquelles les demandeurs réclament la somme de deux cent quarante piastres ($240 00) avec intérêt pour emmagasinage d'iceux.

Et toutes personnes y intéressées sont par le présent sommées et invitées de comparaître dans les quinze jours qui suivront la date du présent avis et répondre à la pétition enregistrée dans la dite affaire.

GEO. W. AVERY, Shérif.

29 avril—15 mai

Succession de Caroline Bourdelle, épouse décédée de Jules Cesair Levois

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Edouard Marquis a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feue Caroline Bourdelle, épouse décédée de Jules Cesair Levois, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

F. R. O'RORKE, Greffier.

29 avril—29—3,8 mai

Succession de Bernard H. Tegder—No 32,102.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John H. Fahlers a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire défaillant à la succession de feu Bernard H. Tegder, décédée—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

F. R. O'RORKE, Greffier.

29 avril—29—3,8 mai

Succession de CONRAD UNGER—No 32,089.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Veuve Catherine Unger a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Conrad Unger, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

F. R. O'RORKE, Greffier.

22 avril—22,28—mai 3

Succession de JOHN S. TURNER—No 32,081.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Edward Jones a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu John S. Turner, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

F. R. O'RORKE, Greffier.

22 avril—22,28—mai 1

Succession de FRANÇOIS JOUDAN—No....

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

F. R. O'RORKE, Greffier.

22 avril—22,28—mai 1.

Succession de JAMES GONEGAL—No 29,7..

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

F. R. O'RORKE, Greffier.

22 avril—22,28—mai 1.

Succession de LOUIS J. B. GUILLEMIN—No 32,071.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Owen Cahill et Bernard R. Coffee ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Louis J. B. Guillemin, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

F. R. O'RORKE, Greffier.

22 avril—22,28—mai 1.

Succession de WILLIAM J. KEENAN.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que L. Y. Lusk a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu William J. Keenan, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la Cour.

F. R. O'RORKE, Greffier.

22 avril—22,28—mai 1

Succession de THOMAS BUNKER—No.....

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

F. R. O'RORKE, Greffier.

23 avril—23,27—mai 4

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO

VENTE SANS RÉSERVE.

Marchandises sèches, chapeaux, bottes et souliers.

PAR E. ROGER & Co.,
H. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 30 avril, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

200 lots marchandises sèches étrangères et américaines, comprenant un assortiment général.

—Aussi—

200 douzaines chapeaux.

—Et—

150 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants, reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

Conditions à la vente. 29 avril

PAR R. SCOTT.

Marchandises Sèches, Habillements, Lingerie, Articles de fantaisie, Chapeaux, &c., &c, à l'encan.

PAR H. SCOTT,
H. MARKS, encanteur.

MERCREDI, 29 avril 1868, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No 48 de la rue de Chartres, il sera vendu—Un grand assortiment de marchandises sèches comprenant ; coton blanc et coton écru, cotons à draps, indiennes, batistes, nansous, brillante, tape checks, bobinet, mousselines, linons et jaconats, mousseline suisse, bonneterie, malakoffs, robes, mouchoirs, parapluies, devants de chemises, &c.

Egalement—Un beau stock d'habillements. Un grand assortiment de lingerie et d'articles de fantaisie.—Egalement—Chapeaux Panama, fourrure et laine.

Conditions à la vente. 29 avril

PAR A. DUCHIRON

PAR A. DUCHIRON, Encanteur.

Salle d'encan, rue Tchoupitoulas No 10, et rue Nile-Levée No 10.

IL sera vendu, jeudi, 30 du courant, à 10 heures et demie du matin—un grand assortiment de marchandises, comprenant : 100 caisses vieux whisky Bourbon de Daly, 1855, 25 barils dito, 200 caisses vin rouge de marques choix, 50 paniers anisette française, 10 1/2 barils dito, champagne "Hiedsick", 50 caisses de 25 livres saindoux, 50 dito, de 10 livres, 50 barils beurre, bœuf, cornichons, vinaigre, fruits en cans, morue, clous, etc.

Conditions—Comptant sur livraison. 29 avril

PAR D. E. MORPHY.

Maïs. Maïs. Maïs.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 29 avril 1868, à 10 heures du matin, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette, pour le compte de qui il appartiendra—

600 sacs de maïs plus ou moins avarié, sur le bateau à vapeur Louisville amarré dans ce port—Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 29 av

LESSIVE. LESSIVE.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 30 avril 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra—

54 caisses lessive, plus ou moins avariée.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 29 avril

Jambons. Jambons. Jambons.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 29 avril, à 10 heures du matin, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette, pour le compte de qui il appartiendra—

10 tierçons jambons fourrés.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 29avril

PAR THOMAS & SPEAR.

Succession de Bernard de Marigny.

No 30,246, Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

Propriétés foncières dans le Troisième District de cette ville, et dans la ville de Mandeville, Paroisse de St. Tammany.

PAR THOMAS & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
Bureau, 36, rue Bienville.

SAMEDI, le 9 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 1er avril 1868, les propriétés ci-après détaillées, appartenant à la dite succession savoir :

Une portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, comprise entre les rues Champs Elysées (côté ouest), Levee, Champs Elysées (côté est) et le Chemin Public, mesurant, conformément à un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, en date du 20 novembre 1867, 160 pieds sur la ligne courant vers la rue des Champs Elysées (côté ouest) 172 pieds sur la ligne courant vers la rue des Champs Elysées (côté est), 82 pieds 10 pouces sur la ligne courant vers la rue de la Levée et 56 pieds sur la ligne courant vers le Chemin Public. Le dit lot de terre a été décrété par jugement de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, la propriété du dit Bernard de Marigny, et le lundi 4 juin 1860, le dit jugement de la dite Cour ayant été confirmé par la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane comme il appert par copies authentiques du jugement trouvées dans les papiers du décédé.

2o Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes, &c &c, y appartenant située dans la ville de Mandeville, Paroisse St Tammany, faisant partie de l'îlet borné par les rues Du Lac, Gérard, Claiborne et Lafitte, et mesurant 150 pieds de face à au dit, 258 pieds sur la ligne courant de ... sur 252 pieds de profondeur, et une partie du lot No. 7 sur un plan de C. C. Ottesa en date du 24 février 1849, déposé dans l'office de A. Chiapella, ... [illegible]

3o ... [illegible]

TERMES ET CONDITIONS.—La moitié comptant, et la balance en billets à un an ... [illegible]

7 avril—7, 18, 29—7 et 9mai

GARDNER SMITH & LEEFE

Succession de BERNARD DONEGAN.—No 30,217.

Six bons chevaux, deux belles voitures et harnais, deux cabs et un wagon—à l'encan—

PAR GARDNER SMITH & LEEFE,
GARDNER SMITH, encanteur,
Bureau, rue Gravier, No 1..

IL sera vendu, mercredi, 6 mai 1868, à 10 heures, à l'angle du Chemin Bayou ... et de la rue St Thomas, par ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 avril 1868—savoir :

... [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

26 avril

PAR H. W. PALFREY.

Succession de Michael Jennings—No 30,012.

Troisième et dernière adjudication de Trois Terrains de prix dans la rue Galvez, coin Gravier, avec améliorations.

PAR H. W. PALFREY, encanteur
Bureau, rue Carondelet No 2..

SAMEDI, 9 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 mars 1868, il sera vendu les propriétés suivantes, savoir :

Trois terrains, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, et dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Gravier, Johnson, Perdido et Galvez. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 7, 8 et 9 sur un plan dressé par E. Le Breton le 11 mars 1867 et déposé à l'étude de W. J. Castell notaire public, ... pieds de façade à la rue Galvez ... [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Wynne Rogers, notaire public aux frais des acquéreurs.

7 avril—7,18,29—mai 9

PAR G. DE FERIET.

Meubles! Meubles! Meubles!

Succession de Mary Elizabeth Powers, décédée épouse de M. Crimen.—No 30,295.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MERCREDI, 6 mai 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Marigny et Dauphine, il sera vendu, à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 avril 1868—

Un assortiment général de meubles, tels que : chaises, armoires, lits de fer, tables, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 avril—25,28—2,6 mai

Vente positive pour effectuer un partage.

Veuve A. Castillo et autres, vs les héritiers de R. Castanedo et autres—No 32,001—du docket de la Deuxième Cour.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 16 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un décret de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, du 16 mars 1868—

Tous les droits, titres et intérêts des parties, dans un terrain et de la terre qui se trouve sur le Chemin du Bayou, entre la propriété autrefois de Caillé Dupuis et ladite propriété autrefois de Paul Cheval (maintenant de J. Pemberton). Le No 1 mesure 18 pieds de face au Chemin du Bayou sur 123 pieds de profondeur ... [illegible]

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un crédit d'un an, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an du date, garantis par privilége de vendeur. En cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement ... [illegible]

Actes de vente pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 avril—28—mai 6, 16

Terrains de prix pour bâtir, dans la rue Conti, entre les rues Rendon et Lopez

Succession de Joseph M. Baker. No. 31,974.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, No 62, rue Royale.

MERCREDI, 27 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, à midi dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 avril 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites—savoir

Cinq terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 6, compris entre les rues Conti, St Louis, Rendon et Lopez ... [illegible]

Le tout d'après un plan dressé par C. A. De Armas, arpenteur et ingénieur civil, le 20 avril 1868.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, le reste à 12 mois de crédit, ... [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant O. L. Kernion, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 29 avril—29,16,23,27 mai

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie par les présentes, que, le 17 mars 1868, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir. No 19 755—Mme Caroline Burgess, contre Louis A. Burgess, son mari.—Dans cette affaire, soumise à la Cour, par lui dites parties, pour adjudication sur les preuves et les plaidoiries,—la Cour étant d'opinion que la loi et les preuves étaient en faveur de la demanderesse ;

Il est adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Caroline Mace et contre le défendeur, Dr Louis A. Burgess, décrétant une séparation de biens entre les dites parties, qu'à la demanderesse soit individuellement maîtresse de l'habitation sise dans la paroisse Ouest Feliciana, avec toutes ses dépendances, ... [illegible]

Jugement rendu le 17 mars 1868.

Jugement signé le 25 mars 1868.

Signé G. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce 21 d'avril de l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'indépendance des Etats Unis.

A. D. BERNOUDY,
Député Greffier

7avril—7,15 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches lingerie, marchandises avariées.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, Encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

MERCREDI, 29 avril, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Coton blanc et coton écru, cotons à draps, indiennes françaises et américaines, gingas fil et ginga coton, coton blanc et coton écru à moustiquaires, bobinet à moustiquaires, ginghams unis et fantaisie, toile du Nord, linons toile et Union, jaconats français, mozambiques, mousselines laine, jaconats suisse, tape checks, brillantines toile d'Irlande, coutils fil, cotonnades, denims, coutils à matelas, stripes, casimirs, satinets, draps noirs, alpacas, mérinos, barèges à voile, mouchoirs toile et mouchoirs coton, serviettes toile, corsets, Malakoffs, chemises toile et chemises coton, chemises de peau, caleçons, etc.

Egalement—Pour le compte de qui il appartiendra—

35 douzaines chemises toile françaises, en bon d'ét.
72 do cols toile, unis et brodés, do do
18 do parures cols et manches, do do
11 1/2 douzaines chemises à devant de toile, couleur, avariées,
55 douzaines chapeaux et turbans, avariés,
9 do chapeaux de dames, do
15 cartons rubans, do
2 caisses dentelles, bordures soie, entre-deux, blondes de reine, boutons, résilles, glands, cordes soie, guimpes, etc. 29avril

Vente par les Commissaires soussignés, à la Baie St-Louis—Etat du Mississippi.

PAR un ordre de l'honorable Benjamin Sones, juge de la Cour des Preuves du comté de Hancock, il sera procédé, LUNDI, 4 de mai 1868, à la vente et adjudication de (4) quatre maisons, chacune séparément faisant partie des propriétés de la succession de feu François Ladner, pour opérer un partage. Les propriétés font face à la mer et sont à 200 pieds du Grand Wharf de M. Jean Martin.

Conditions—la moitié comptant, et la balance à un an de crédit.

La vente commencera à midi sur les lieux.

LOUIS SPOTORNO,
N. MONET,
ELIHU CARVER. } Commissaires.

24 avril—au 4 mai

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Grande vente sans réserve de Marchandises sèches, Habillements et Chapeaux.

Par HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI, 30 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu sans réserve—

829 lots de marchandises sèches étrangères et américaines,
300 do d'articles de fantaisie et "notions",
150 do d'habillements d'été.
87 caisses chapeaux d'hommes et de jeunes garçons.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 29avril

PAR LOUIS STERN & BRO.

Habillements, Marchandises sèches, &c.

Par LOUIS STERN & BROS.
M. STERN, Encanteur.

MERCREDI 29 avril, à 10 heures précises du matin, il sera vendu, sans limite ou réserve—

Un grand assortiment d'habillements d'hommes, de jeunes gens et de jeunes garçons, marchandises sèches, chapeaux, lingerie, "yankee notions", malakoffs, coutellerie de poche, articles de pêche, etc., etc.

Conditions à la vente. 29 avril

PAR GABRIEL LEAUMONT.

300 Caisses Bottes, Souliers et Chapeaux.

— Aussi —

Habillements d'été et Marchandises sèches.

PAR G. LEAUMONT, encanteur.
Salle d'encan, 69, rue de Chartres.

MERCREDI, 29 courant, à 10 heures du matin,

200 caisses bottes, souliers et brodequins.
— Aussi —
100 caisses chapeaux pour hommes et enfants,
— Aussi —
Habillements d'été, marchandises sèches, etc.

Conditions—Comptant 28 avril

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

299 caisses Sucre.

Pour compte de qui il appartiendra.

PAR EUGENE TOURNE, encanteur.

MERCREDI, 29 avril 1868, à 10 heures A. M., il sera vendu, à l'encan, pour compte de qui il appartiendra, au pied de la rue Ste Anne, Second District—

299 caisses sucre de la Havane.

Ex débarquement du brick "Mary E. Hinds"

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 23 avril

Vente par catalogue de vins en barriques et en caisses, eaux-de-vie françaises, cerises à l'eau-de-vie, petits-pois, cèpes à l'huile, chocolat, etc.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

MERCREDI, le 29 avril 1868, à 10 1/2 heures A. M. il sera vendu à l'encan, au magasin de l'importateur M. G. Norman, No 30 rue Conti, les articles suivants—

Vins en barriques,	Vins en caisses,
Madère,	Vin Blanc,
Sherry et Porto,	Champagne,
Cèpes à l'huile etc.	Moutarde, etc.
Chocolat Louit,	

—Aussi—

Les meubles du bureau, coffre-fort, étagères, etc.

Les catalogues avec conditions et détails seront prêts un jour avant la vente. 23 avril

MONTGOMERY BROS. & CO.

Succession d'Archibald S. Ferth—No 305

Terrains de prix, sur et améliorés dans la ville de Jefferson, paroisse Jefferson—vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY BRO & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu mardi, 19 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Ch. Dugué, juge de la Cour de District du Sixième District Judiciaire de la Louisiane, daté du 6 avril 1868, No 305 du dossier de la dite Cour—

Huit terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de l'îlet No 1 ... [illegible]

Les plans sont exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu pardevant Edouard Barnett notaire public, aux frais de l'acquéreur.

28avril—28, 10,17,19

Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, le jeudi, 30 avril, à 11 heures, à leur salle d'encan, No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siége de canne, tables à rallonge, tables à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à la toilette, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—le contenu d'une maison meublée.

EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges et bois et rotin mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux de montre appareillés, élégants chevaux de montre beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi, 2 mai, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier, ... Elégants Chevaux appareillés, ... de montre, Beaux mulets de tir, Belles vaches laitières.

AUSSI :

Buggies découverts et couverts harnais wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis mars—

PAR S. GUINAULT

Meubles de l'Hôtel d'Orléans.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville

LA vente des meubles de l'Hôtel d'Orléans aura lieu aujourd'hui, 29 avril, à 10 heures du matin. ... [illegible]

Conditions—Comptant

Terrains sur la rue Claiborne

Succession de LOUISA JOHNSON décédée veuve de ALFRED DELLANDE—No 31,926.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 23 mai 1868, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de la Douane et du Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 avril 1868—les lots de terre suivants, savoir :

Cinq lots de terrains situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'îlet renfermé par les rues Claiborne, St-Jean-Baptiste, Français et l'Union, ayant les dimensions suivantes, savoir :

Le lot No 1, 30 pieds de face à la rue Claiborne, sur 93 pieds de profondeur et 30 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 2, 29 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne, ... [illegible]

Le lot No trois a 30 pieds 10 pouces de face à la rue St-Jean Baptiste, sur une profondeur de 93 pieds 11 pouces 5 lignes.

Le lot No 4, contigu au précédent, 31 pieds de face à la rue St-Jean-Baptiste, sur une profondeur de 93 pieds 11 pouces 5 lignes.

Le lot No 5 a ... pieds de face à la rue de l'Union sur 100 pieds de profondeur, le tout d'après un plan qui sera exhibé à la Bourse avant le jour de vente.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un crédit d'un an, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an du date, garantis par privilége du vendeur ... [illegible]

Acte de vente pardevant O. De Armas, notaire public

21 avril—21,28—mai 7,14 et 23.

Succession de Marie Goyes, épouse décédée de Pascal Lamarque—No 29,743.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 23 mai 1868, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues du Canal et de la Douane et en vertu d'ordres de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 janvier et 21 avril 1868, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues des Champs Elysées, Victoire, Moreau et Marigny, désigné par le No 1 d'après un plan dressé par Castaing à Cellon, le 24 avril 18.., et déposé, pour référence, au bureau d'Edouard Barnett notaire public ... [illegible]

Conditions—L'acquéreur devra assumer le paiement d'un stock note de la Banque des Citoyens de la Louisiane ... [illegible]

Acte de vente pardevant S. Magner notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris le timbre.

23 avril—23 ... mai

Succession de Sébastien Poncet—No 28,736.

Par S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, enc Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 9 mai 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 31 mars 1868—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 294 de l'îlet 621, renfermé par les rues Esplanade, St Antoine, Gelnet et St Jean Baptiste, d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner, notaire public, sous le plan No 27, ayant ledit lot 30 pieds de face à la rue St Jean Baptiste sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une maison de quatre pièces et galerie, hangar, jardin, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant Jh. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur et compris les timbres des Etats-Unis. 7 avril—7 18 23 ... mai

Succession de James Durand—No 28,768.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte ... ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

F. R. O'RORKE, Greffier.

29 avril—29—5 mai

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Belle Résidence de Famille,

près l'angle de la rue des Remparts,

en face de la magnifique propriété de

M. W. H. LETCHFORD.

VENTE A L'ENCAN—SANS RÉSERVE.

Par C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs.

Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique—

LA BELLE RÉSIDENCE DE FAMILLE, bâtie dernièrement, No 190 de la rue de la Douane, en face de la magnifique propriété de M. W. H. Letchford, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, Bienville et Douane. Le terrain a une façade de 45 pieds 7 pouces 2 lignes en tout, sur la rue de la Douane, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 126 pieds 8 pouces.

La maison a été bâtie fort peu de temps avant la guerre, elle est à étage, en briques, à murs doubles ; le rez-de-chaussée est bien rehaussé, le corridor est large et à ceintre, les salons sont bien finis et ... ; les chambres sont en marbre d'Italie riche, ... ; il y a une ... ; cuisine chambres de bains et lieux d'aisance ... [illegible]

Elle offre en outre tous les agréments et tous les avantages que puissent désirer ceux qui veulent être à proximité du centre des affaires. Le voisinage est des meilleurs.

CONDITIONS—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit, avec huit pour cent d'intérêt l'an de la date de la vente à parfait paiement et hypothèque ... L'acte hypothécaire devra contenir la clause de cinq pour cent d'honoraires d'avocat ... Les bâtisses devront être assurées ... L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, par devant Robert J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 28 avr

Résidence en briques, à étage, dans le Deuxième District, au coin des rues Remparts et Ursulines.

Succession de Mme Marie Antoine Ligeret, femme décédée de William Battier—No 31,972.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau Passage de la Bourse No 17.

SAMEDI, le 23 mai 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 8 avril 1868, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hôpital. Ledit terrain a 33 pieds 9 pouces de face à la rue des Remparts, sur 80 pieds de profondeur et face à la rue des Ursulines. Ensemble la maison en briques à étage, bien construite, ayant salon corridor et salle à manger au dessus et une mansarde ; trois belles chambres à coucher au dessus et une mansarde ; ... cuisine en briques, à étage, de deux chambres, avec galerie ... Cette propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre prochain, à raison de $1,200 par an ... Le voisinage est gai et respectable, près des centres d'affaires, des théâtres, etc.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets de l'acquéreur, garantis spécialement par hypothèque sur la propriété vendue et portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date de la vente à parfait paiement ... L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas notaire public, aux frais de l'acquéreur.

19 avril—19,25,26—2,3,9 16 23 mai

Une maison basse en bois dans la rue Howard

Succession de George O'Callaghan.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.

No 30,286

Par C. E. GIRARDEY & Co. Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI 30 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 25 mars 1868, il sera vendu, à l'encan, pour le compte de la succession de George O'Callaghan—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Howard, Liberté, Erato et Thalia. Ledit terrain est désigné par le No 19, et a 37 pieds ... de face à la rue Howard, sur 120 pieds ... de profondeur ... Ensemble avec une maison basse en bois ...

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis pardevant ... notaire public aux frais de l'acquéreur.

25 avril—2,9 16 30 mai

Succession de Sophia Bickley

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, No 30,161.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17 Passage de la Bourse.

SAMEDI, 30 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 1er avril 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Sophia Bickley, décédée—

La moitié indivise de deux lots de terre à Rickerville, ... [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente et les timbres de revenu, aux frais des acquéreurs par devant M. Gerson, notaire public.

28 avril—9 16 23 30 mai

Propriété améliorée à l'encoignure des rues Thalie et Jacob.

Succession de Morris et Julia Shanahan,

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans No 29,438.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs.
N. J. HOEY, Encanteur.
Bureau No 17 Pass. de la Bourse.

SAMEDI, 30 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 17 avril 1868, il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession de Morris et Julia Shanahan, décédés—

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Jacob, ... désigné par le No 4 et 5, ... pieds de face à la rue Thalie ... [illegible]

Les améliorations ... bâtisses en bois ...

Conditions ... comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement de ... taxes de l'année 1868.

Acte de vente et les timbres de revenu ... aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel notaire public.

28avril—28 9 16 23 mai

Résidences dans le Deuxième District.

Par C. E. GIRARDEY & CO.

Bureau Passage de la Bourse No 17

SAMEDI, le 2 mai 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'encan publique—

1o—Une résidence à deux étages, en bois, ayant cuisine, citerne, etc., sur la rue Hôpital, entre les rues Tremé et Prieur. Le terrain mesure 33 pieds 2 pouces de face à la rue Hôpital, sur 120 pieds de profondeur, ... (mesure française).

2o—Une maison basse, en bois, à l'encoignure des rues Douane et Rendon. Le terrain mesure 30 pieds 6 pouces et 8 lignes de face à la rue Douane, sur 102 pieds de profondeur.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement ... [illegible]

Actes de vente et les timbres, de revenu aux frais de l'acquéreur par devant W. Rogers notaire public.

26 avril—

Deux maisons en briques et à étage, Nos 65 et 67, de la rue Race, et un terrain au adjacent.

Succession de Charlotte Cochrane.

No 3,1.. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau Passage de la Bourse No 17.

SAMEDI, 23 mai 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, ... en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ... les propriétés ci-après décrites—

1o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Race, Robin, St. Thomas et Religieuses. Le dit terrain est désigné par le No 1, a 33 pieds de face à la rue Race, sur 130 pieds ... Les améliorations qui se trouvent sur ce terrain consistent ...

... Une maison en briques, double et à étage, ... portant les Nos 65 et 67 de la rue Race, et 4 chambres dans chaque ... [illegible]

2o—Un terrain touchant au susdit ayant 31 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Race, ... [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, ... [illegible]

15 avril—25,28—mai 9 16 23

Succession de Joseph Eugène Martin.

No. —— Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

Maison en bois, à étage, No 250 du Chemin du Bayou, entre les rues Derbigny et Roman.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI le 9 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ... il sera vendu à l'encan pour le compte de ladite succession, la propriété suivante appartenant à la succession de feu Joseph Eugène Martin, savoir—

Deux lots de terre Nos 5 et 6 dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues Chemin du Bayou, Derbigny, Roman et ... mesurant chacun 35 pieds de face au Chemin du Bayou sur 140 pieds de profondeur ...

Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus, comprenant une grande maison en bois et en briques, à étage, ... [illegible]

Conditions—Le tiers comptant, ... la balance à un et deux ans ... [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Edw. Hogan, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

15 mars—18, 23 4, 11 et 9 mai

L'HOTEL MOREAU et TERRAINS pour bâtir, sur le Lac Pontchartrain

Succession de Baptiste Moreau.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans

No 31,987.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

MARDI, 19 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, ... en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, ... [illegible]

... les bâtisses et améliorations ... l'Hôtel Moreau ... [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Actes de vente y compris les timbres de revenu intérieur aux frais de l'acquéreur pardevant notaire public. 25 avril—